

ONE

Direction Recherches
et Développement

2019-2022



RÉSUMÉ

**LA FONCTION DE
COORDINATRICE ET COORDINATEUR
DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE
EN FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

**Fanny
DUYSENS**



LE DISPOSITIF DE COORDINATION ATL

Le dispositif d'action publique mis en place par le « décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire » (**décret ATL** incitatif) concerne l'accueil régulier des **enfants de 2 ans et demi à 12 ans et plus** durant les moments avant et après l'école, les mercredis après-midi, les week-ends et les congés scolaires.

Quatre objectifs sont poursuivis :

L'épanouissement
des enfants
dans des activités
multidimensionnelles

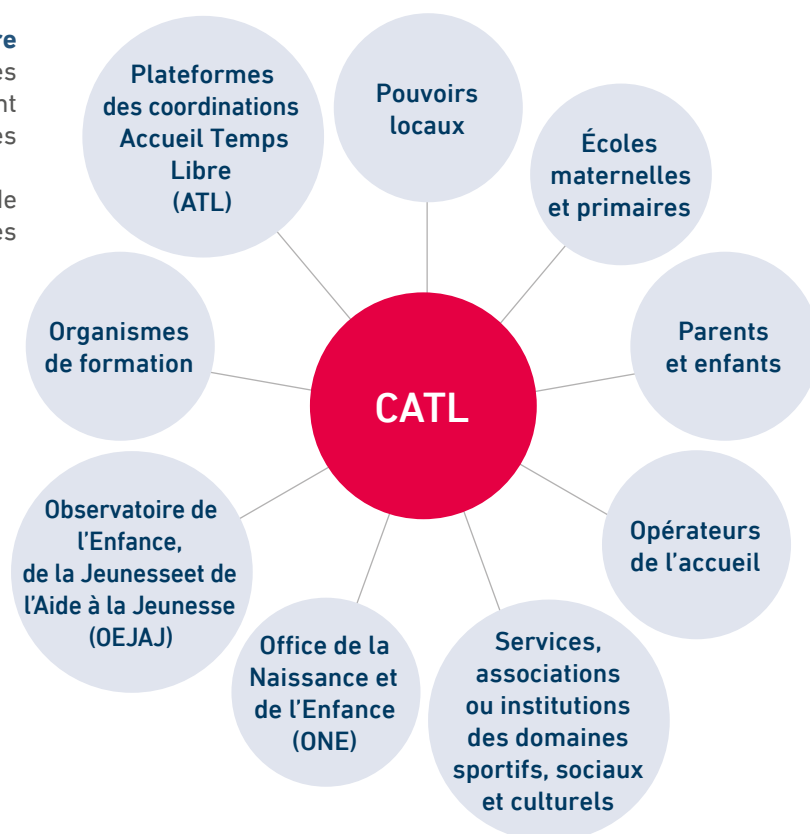
La cohésion sociale
dans les lieux d'accueil

La conciliation
des vies familiales
et professionnelles

La sensibilisation
et l'accompagnement
à la qualité de l'accueil



Les coordinateurs de l'accueil temps libre (CATL)¹, employés par des communes ou des ASBL et en collaboration avec l'ONE, sont chargés de soutenir le développement des politiques ATL et de dynamiser les projets. La fonction s'inscrit dans une logique de **concertation** et de **partenariat** avec les acteurs concernés :



LA RECHERCHE-ACTION

La recherche a décrit et analysé les **expériences de la fonction de CATL** dans les communes. Menée par la Direction Recherches et Développement de l'ONE, en réponse à des **préoccupations des acteurs du secteur**, ses objectifs étaient de :

- Comprendre les représentations, les pratiques et les perspectives des CATL
- Identifier les forces et les difficultés dans l'entrée et l'exercice de la fonction

- Proposer des pistes de réflexion et d'action pour soutenir le travail des CATL.

Une **méthodologie mixte**, qualitative et quantitative, a été mise en œuvre. Les données collectées ont fait l'objet d'**analyse thématique** et **statistique descriptive**.

OBSERVATION

- Activités de CATL
- Réunions de CCA
- Rencontres de plateformes des coordinations ATL
- Parcours de formation des nouveaux CATL
- Divers événements du secteur
- Etc.

ENTRETIENS

- CATL
- Membres de CCA
- Agents de l'ONE
- Acteurs du dispositif ATL

QUESTIONNAIRE

- Questions (semi) fermées (binaires, choix multiples, positionnement sur une échelle de Likert à 3-5 niveaux)
- Questions ouvertes

RECHERCHE DOCUMENTAIRE

- Textes législatifs
- Déclarations politiques
- Études et évaluations
- Etats des lieux, analyses des besoins, programmes CLE, etc. de communes (illustratives)
- Médias
- Etc.



ANALYSE DES EXPERIENCES DE FONCTION

La **définition de fonction de CATL** attachée au décret ATL comprend les connaissances requises pour le travail, les conditions d'accès en termes de titre, diplôme ou certificat de formation, les conditions d'exercice, les missions générales et spécifiques.

Au-delà des dispositions réglementaires, partant du constat d'**écarts entre les principes et les pratiques** de la fonction, l'analyse a porté sur les **expériences des CATL**.

1 L'entrée en fonction de CATL

Les **coordinateurs accueil (CAL)** et les **services de l'ONE** jouent un rôle primordial en fournissant de l'information et de la documentation. Dans les communes, bénéficier d'un **écolage** par des CATL ou d'autres collègues est un atout complémentaire pour découvrir la fonction. En revanche, peu de **responsables de fonction** ou d'**échevins** de l'ATL soutiennent les nouveaux CATL. Ceci est d'autant plus problématique pour la continuité du travail, compte tenu du

turn-over rapide dans cette fonction dans certaines communes. La **plateforme communautaire des coordinations ATL** et les **plateformes subrégionales** sont des ressources importantes pour l'échange d'informations, d'expériences et de pratiques entre CATL, ainsi que les rencontres. Enfin, le **parcours de formation des nouveaux CATL** organisé par l'ONE clarifie le cadre du dispositif ATL et la définition de fonction de CATL. C'est un lieu de socialisation entre les CATL et l'ONE.

2 L'exercice de fonction

Beaucoup de CATL soulignent l'**intérêt qu'ils ont pour leur travail** : la variété des tâches, les contacts avec les acteurs de terrain et le sens pour l'évolution d'un secteur essentiel pour la société et le bien-être des enfants.

Mais les expériences sont généralement mitigées entre les motivations et les problématiques rencontrées dans les communes :

LES TYPES D'EMPLOYEUR

Communes (90%)

- Atouts: position centrale, facilité de créer des ponts entre les secteurs
- Freins: neutralité, lourdeur du travail en administration

ASBL (10%)

- Atouts: moyens d'action, ressources et collaborations, autonomie et indépendance
- Freins: position externe aux communes, difficulté de valoriser l'intérêt public des missions

LES MODALITÉS DE TRAVAIL

Temps de prestation

- Temps partiel quasi généralisé (sur base du montant de la subvention de coordination)
- Surcharge de travail

Répartition des activités

- Prévalence des tâches administratives au détriment du terrain et de l'information/promotion de l'accueil
- 85% des CATL seuls dans la fonction
- Facilité d'organisation en équipe de 2-3 CATL

LE CUMUL DE FONCTIONS

- Fonction de CATL souvent combinée avec celles de responsable de projet AES, coordinateur CDV ou agent communal
- Intitulés de fonction ambigus
- Avantages des **connexions intersectorielles**
- Inconvénients des **confusions de missions**
- Nécessité de mise à jour des **conventions de collaboration** ONE-communes

Les ressources du dispositif ATL

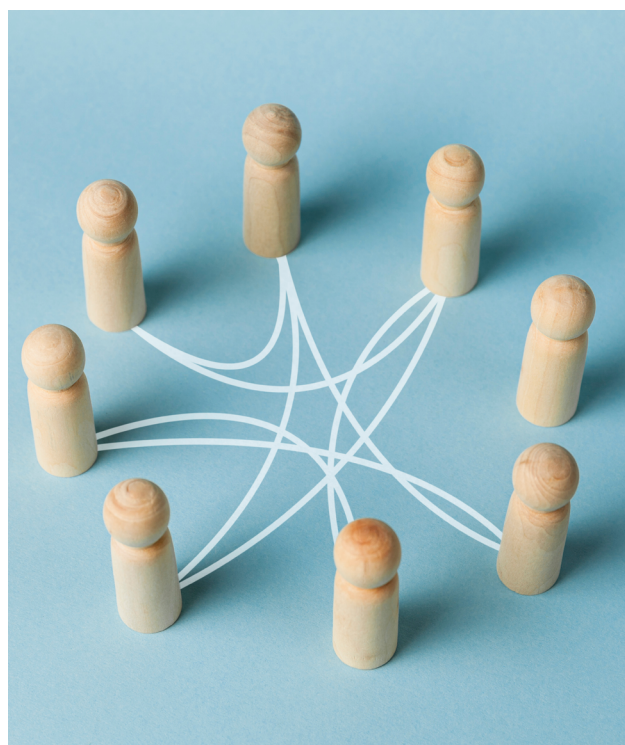
Concernant la **méthodologie balisée dans le décret ATL** pour les cycles quinquennaux de coordination, les outils opérationnels mis en place par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) et l'ONE sont généralement appréciés des CATL. Néanmoins, si l'**état des lieux des communes** est considéré comme nécessaire au lancement d'un processus de coordination, les CATL s'accordent sur l'idée d'alléger cette étape par la suite en se focalisant sur les évolutions et les objectifs atteints. De plus, les CATL demandent du soutien pour l'année de **renouvellement du programme CLE**. Enfin, le caractère **cyclique** du travail provoque une certaine lassitude chez les CATL les plus anciens, avec le sentiment d'en avoir fait le tour.

Pour l'accompagnement des CATL dans leur travail, les **CAL de l'ONE** sont les intermédiaires essentiels entre le cadre et le terrain du dispositif ATL. Mais si ce sont de véritables piliers dans des communes, leur service est insuffisamment exploité dans d'autres. Les **plateformes des coordinations ATL** fournissent de la documentation utile et organisent des rencontres régulières pouvant contribuer à l'amélioration de situations communales et susciter des collaborations intercommunales. Les **services de l'ONE** et l'**OEJAJ** accompagnent les CATL en second plan dans le cycle de la coordination et les activités administratives. Enfin, l'offre de **formations continues** a été étoffée en réponse aux besoins de professionnalisation des CATL.

Les rapports au secteur ATL

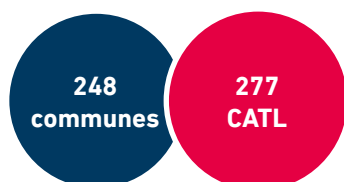
De nombreux CATL déplorent le **manque d'attention et de soutien** vis-à-vis de leurs missions en raison d'une problématique de « compréhension » du décret ATL, du dispositif de coordination et de la fonction de CATL. La fonction est sensible au « **climat politique** », mais une collaboration efficace entre échevins de l'ATL et CATL est bénéfique. Par ailleurs, il est souvent difficile d'intéresser les acteurs concernés et de les attirer dans les **Commissions Communales de l'Accueil (CCA)** (conseillers communaux, opérateurs de l'accueil, écoles, structures sportives, sociales et culturelles, associations de parents, organisations de jeunesse). Pour des CCA efficaces, proactives et porteuses d'une vision de l'accueil qui dépasse les intérêts intra-communaux, la **mise à disposition de moyens** (subsidés, locaux, matériel, etc.) favorise l'implication.

Enfin, les difficultés rencontrées par les CATL sont liées au manque de valorisation du **secteur ATL**. Malgré le travail de longue haleine sur la qualité de l'accueil, les conceptions des « garderies » persistent à travers la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les CATL interpellent les politiques sur les questions de précarité, de statuts et de conditions de travail des professionnels de l'accueil, dont les accueillants AES. Le développement du secteur est la motivation première au travail.



CONCLUSION

Le dispositif ATL a rencontré un **intérêt qui n'a pas fléchi auprès des communes en Fédération Wallonie-Bruxelles**. Au terme de l'année 2022, 90 % de celles-ci avaient adhéré au dispositif.



Les CATL ont participé au **développement du secteur ATL**. La fonction a évolué dans le sens d'une **professionnalisation** grâce aux mesures structurelles et aux initiatives des CATL :

- Définition de fonction
- Subvention de coordination ATL
- Ressources de travail
- Accompagnement dans l'entrée et l'exercice de fonction

Le principal enjeu actuel réside dans la **conciliation du cadre législatif** avec les **possibilités d'appropriation de la fonction de CATL dans la diversité des contextes locaux**. Les différences dans les environnements de travail brouillent la définition de fonction et compliquent son exercice. De plus, les besoins des publics et les ambitions des projets, ainsi que l'implication des acteurs concernés sont inégaux entre les territoires.

L'autre enjeu de taille est la **connaissance et reconnaissance** de la fonction de CATL et du dispositif ATL par les pouvoirs locaux et les acteurs concernés. La portée des missions dépend de **l'évolution du secteur de l'accueil**. Néanmoins, la recherche a montré qu'il est nécessaire de renforcer les leviers dans le travail des CATL pour **faire de la diversité un atout** et pour **avancer en adéquation avec les réalités** des communes.

PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

La recherche a permis de réfléchir à des pistes pour soutenir la fonction de CATL. Ces pistes portent notamment sur la définition de la fonction (surcharge de travail et cumul de fonction), sur la collaboration entre l'ONE et les communes (le statut des CATL et les conventions de collaboration).

D'autres propositions concernent également le dispositif ATL ainsi que l'accompagnement des CATL par les différentes plateformes, l'ONE et l'OEJAJ. Toutes ces pistes sont détaillées dans la synthèse et le rapport de recherche.

Le résumé et la synthèse de la recherche sont disponibles sur le site de l'ONE

<https://www.one.be/professionnel/recherches/recherches/>

Le rapport de recherche complet peut être demandé par mail : secretariat.DRD@one.be

RÉSUMÉ

**LA FONCTION DE
COORDINATRICE ET COORDINATEUR
DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE
EN FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**



Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be

Éditeur responsable : Laurent MONNIEZ



Rejoignez-nous sur



ONE.be